



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

**FONDATION DE PREVOYANCE PREVEMSS
LE GRAND-SACONNEX**

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2024



Au Conseil de fondation de la
FONDATION DE PRÉVOYANCE PREVEMSS, LE GRAND-SACONNEX

Genève, le 19 mai 2025

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE PRÉVOYANCE PREVEMSS, LE GRAND-SACONNEX comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques.

L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP.

Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexe :

- *Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe*

Bilan

Actif	Index de l'annexe	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
A - Placements		321'816'734.98	290'234'057.48
Liquidités	65	7'482'998.24	12'010'330.66
Obligations & assimilés	65	91'385'425.96	85'382'169.32
Actions & assimilés	65	107'934'273.88	89'642'588.83
Immobilier & assimilés	65	56'789'187.30	49'003'249.90
Infrastructures	65	16'068'641.32	15'160'781.20
Matières premières	65	10'427'943.50	9'278'206.40
Fonds alternatifs	65	21'193'917.37	19'988'284.32
PME suisses	65	6'119'000.00	5'696'500.00
Créances	71	3'380'478.01	3'246'765.75
Créances de cotisations des employeurs	68	1'034'869.40	825'181.10
B - Compte de régularisation actif	72	542'771.20	390'398.80
Total de l'actif		322'359'506.18	290'624'456.28
Passif			
D - Dettes		4'851'176.60	3'660'552.30
Prestations de libre passage et rentes		4'661'431.10	3'595'090.65
Capital retraite à payer		0.00	0.00
Fonds de garantie LPP		79'195.00	60'401.00
Cotisations perçues d'avances	68	108'988.95	5'060.65
AFC - impôts à la source		1'561.55	0.00
E - Compte de régularisation passif	73	916'369.73	927'836.93
F - Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	68	189'701.50	189'701.50
G - Provisions non techniques		0.00	0.00
H - Capitaux de prévoyance et provisions techniques		291'478'099.60	264'906'184.60
Capital de prévoyance assurés actifs	53	171'789'463.25	164'903'314.60
Capital de prévoyance rentiers	54	103'756'311.60	87'649'545.25
Provisions techniques	55	15'932'324.75	12'353'324.75
I - Réserve de fluctuation de valeurs	62	24'924'158.75	20'940'180.95
J - Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges		0.00	0.00
Total du passif		322'359'506.18	290'624'456.28

Compte d'exploitation

	Index de l'annexe	2024 CHF	2023 CHF
K - Cotisations, apports ordinaires et autres		22'036'506.45	20'146'913.60
Cotisations des salariés		7'246'253.95	6'666'803.00
Cotisations des employeurs		14'389'616.75	13'255'772.80
Primes uniques et rachats		379'823.75	198'806.80
Subsides du fonds de garantie		20'812.00	25'531.00
L - Prestations d'entrée		14'821'215.90	9'068'671.35
Apports de libre passage		14'590'515.55	8'062'082.15
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		230'700.35	769'956.40
Réactivation d'une prestation de sortie		0.00	236'632.80
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée(K+L)		36'857'722.35	29'215'584.95
M - Prestations réglementaires		-12'358'284.70	-9'925'743.30
Rentes de vieillesse		-5'595'249.65	-5'015'126.70
Rentes de survivants		-297'788.30	-273'331.65
Rentes d'invalidité		-1'906'875.45	-1'794'063.15
Prestations en capital à la retraite		-3'300'674.30	-2'695'583.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-1'257'697.00	-147'638.65
O - Prestations de sortie		-13'428'891.90	-10'317'447.95
Prestations de libre passage en cas de sortie		-12'310'567.65	-9'607'532.75
Intérêts sur prestations de libre passage		-14'865.95	0.00
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-1'103'458.30	-709'915.20
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés (M+O)		-25'787'176.60	-20'243'191.25
P/Q - Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, provisions des fonds libres, réserves de cotisations		-26'824'618.50	-16'400'624.25
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	53	-3'376'179.45	-3'107'869.45
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	54	-15'813'369.40	-9'026'369.40
Dissolution / Constitution de provisions techniques	55	-3'579'000.00	-1'541'000.00
Rémunération du capital épargne	53 / 54	-4'056'069.65	-2'725'385.40
R - Produits de prestations d'assurance		3'586'626.75	3'919'468.75
Prestations d'assurance		3'306'425.15	3'662'497.75
Parts aux bénéfices des assurances		280'201.60	256'971.00
S - Charges d'assurance		-2'902'022.50	-2'655'637.00
Primes d'assurance		-2'565'862.00	-2'355'810.05
Prime pour frais de gestion		-236'153.50	-213'894.95
Intérêts sur c/c réassureur		0.00	0.00
Cotisations au fonds de garantie		-100'007.00	-85'932.00
Résultat net de l'activité d'assurance (K à S)		-15'069'468.50	-6'164'398.80

Compte d'exploitation

	Index de l'annexe	2024 CHF	2023 CHF
T - Résultat net des placements	66	19'492'968.66	14'806'430.77
Résultat liquidités	661	6'848.46	-108'092.16
Résultat change à terme	662	-652'141.67	1'835'398.10
Résultat obligations & assimilés	663	3'772'285.40	4'367'415.11
Résultat actions & assimilés	664	11'517'697.64	8'412'642.10
Résultat immobilier & assimilés	665	3'924'624.29	1'852'922.79
Résultat matières premières	666	1'149'737.10	-353'442.10
Résultat fonds alternatifs	667	2'045'448.08	1'151'419.89
Frais d'administration des placements	668	-401'703.26	-511'276.63
Intérêts sur prestations de sortie	669	-39'345.38	-32'946.33
Coût des TER	6610	-1'830'482.00	-1'807'610.00
U - Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
V - Autres produits	74	3'509.58	1'049.46
W - Autres frais	75	-1'975.90	-5.11
X - Frais d'administration	76	-441'056.04	-428'400.25
Administration générale		-367'841.90	-361'271.95
Organe de révision et expert en matière de prévoyance prof.		-60'536.90	-55'034.70
Autorité de surveillance		-12'677.24	-12'093.60
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs (K à X)		3'983'977.80	8'214'676.07
Y - Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	62	-3'983'977.80	-8'214'676.07
Z - Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		0.00	0.00

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance PREVEMSS est une Fondation de droit privé, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 du Code des obligations, par la Loi Fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et ses règlements.

Son siège est à Genève, route de Ferney 211, c/o Groupe Mutuel Services SA, 1218 Le Grand-Saconnex.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel des établissements médico-sociaux et établissements similaires contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre du commerce et au registre de la prévoyance professionnelle aux termes de l'article 48 LPP auprès de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève (ASFIP).

13 Indication des actes et des règlements

Désignation	Entrée en vigueur
Statuts	15.05.2018
Règlement d'organisation	01.01.2017
Règlement de prévoyance	01.01.2024
Règlement sur la constitution des réserves et provisions	31.12.2024
Annexe	31.12.2024
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2013
Règlement de placement	01.11.2024
Annexe 2	01.11.2024
Règlement relatif aux défraiements versés aux membres du Bureau du Conseil de Fondation	01.01.2016

14 Organe suprême, gestion et droit à la signature

		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>	<u>Mode de signature</u>
PERROTIN DURET	Claudine	Présidente	Employeurs	1
BEUCHAT	Michel	Vice Président	Employeurs	1
ALFONSI	Marco	Membre	Employeurs	2
ANTONIJEVIC-VEIROS	Diana	Membre	Employeurs	2
BADIC	Serban	Membre	Employeurs	2
BARRIVIERA	Loris	Membre	Employés	2
BEAUD-GRASSET	Viviane	Membre	Employés	2
BEAUSOLEIL	Laurent	Membre	Employés	2
BOUDARD	Stéphane	Membre	Employés	2
CALANCHI	Maria Mercedes	Membre	Employés	2
CAVALLERO	Ugo	Membre	Employeurs	2
CELA	Anthony	Membre	Employés	2
CHICOTOT	Guillaume	Membre	Employés	2
CHOUET	Alexandre	Membre	Employés	2
CUEREL	Pascale	Membre	Employeurs	2
DE OLIVEIRA CARMO	Andrea	Membre	Employés	2
DOS SANTOS	Barbara	Membre	Employés	2
DUFFAUD-CLERC	Angélique	Membre	Employeurs	2
FÖLLMI	Marco	Membre	Employeurs	2
FORESTIER	Alain	Membre	Employeurs	2
FUCHS	Jeremy	Membre	Employés	2
HEGI	Gotthard	Membre	Employeurs	2
HOFFMANN	John	Membre	Employeurs	2
KOHLER	Fabienne	Membre	Employés	2
KUBLER	Marc	Membre	Employés	2
MONNOT-CRESPI	Laetitia	Membre	Employeurs	2
MORAND	Guillaume	Membre	Employés	2
NEMRI	Anissa	Membre	Employés	2
NOMBLOT-BASSELIER	Valérie	Membre	Employés	2
ONORTAC	Aylin	Membre	Employés	2
PAILLOCHER	Fabien	Membre	Employés	2
PERIER	Anne Marie	Membre	Employés	2
PEUZON	Rémy	Membre	Employés	2
PIERELLA-BERTHOUD	Laetitia	Membre	Employés	2
RAGETH	Marie-Lise	Membre	Employeurs	2
STEPCZYNSKI	Frédéric Stefan	Membre	Employés	2
TEXEREAU	Olivier	Membre	Employés	2
TINGUELY	André	Membre	Employeurs	2
VINCENT	Cédric	Membre	Employeurs	2

Mode de signature :
1 Collective à deux
2 Collective à deux avec 1

Certains membres qui ont la qualité d'employeurs représentent plusieurs institutions.

15 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Organe de révision	Global Audit Services SA, Genève
Expert cocontractant	Allea SA, Lausanne
Expert exécutant	Monsieur Christophe Steiger
Gestion technique et comptable	Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy
	Comité de placement du Conseil de Fondation (Bureau), Le Grand-Saconnex
Consultant financier	XO Investments SA, Neuchâtel
Autorité de surveillance	ASFIP, Genève (dossier no 1555)
Conseiller à la protection des données (DPO)	Madame Cécile Louwers, Groupe Mutuel Services SA, Martigny

16 Employeurs affiliés

Association B.C.A.S. Eynard-Fatio
 Association de l'EMS "Résidence Les Pervenches"
 Association intercommunale Supernounou
 Association Résidence Jura
 Association Résidence Pierre de la fée
 Butini Jardin
 Butini Patio SA
 Butini Terrasse
 Butini Village SA
 Espace de Vie SA - EMS la Châtelaine
 Espace de Vie SA - EMS Saint-Loup
 Fondation communale de Versoix pour la petite enfance - EVE 'Les Vers à Soie'
 Fondation communale Les Aînés
 Fondation de l'âge d'or
 Fondation Les Marronniers
 Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES)
 L'Association EMS Bon-Séjour
 L'Association Résidence Jura et l'Association Résidence Pierre de la fée
 Pôle Seniors Saconnay
 Résidence de Drize
 Résidence la Plaine Sàrl
 Résidence Mandement Sàrl
 Ville de Lancy

La Fondation de prévoyance PREVEMSS regroupe 23 entités en 2024 (21 entités en 2023)

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	2024	2023
Assurés actifs au 01.01.	1'927	1'891
Entrées :	492	391
Sorties :	-364	-314
Décès :	-2	-1
Retraites :	-32	-38
Invalides :	0	-2
Assurés actifs totaux au 31.12.	2'021	1'927

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2024	31.12.2023
Retraités :	358	328
Enfants de retraité :	2	2
Invalides :	63	62
Enfants d'invalidé :	19	12
Conjoints survivants :	20	19
Orphelins :	9	8
Total des rentiers	471	431

Evolution au cours de l'exercice 2024

Bénéficiaires de rentes	Total	Retraités	Enf. de retraité	Invalides	Enf. d'invalidé	Conjoints	Orphelins
Effectif au 01.01.	431	328	2	62	12	19	8
Nouveaux cas :	67	33		16	13	3	2
Échéance :	-22			-15	-6		-1
Décès :	-5	-3				-2	
Effectif au 31.12.	471	358	2	63	19	20	9

Au 31.12.2024, la Fondation verse 15 rentes (pont-AVS), contre 11 au 31.12.2023.

Au 01.01.2024, 3 cas d'invalidité ont été repris avec l'effectif des Marronniers (inclus dans les 16)

3 Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont en primauté des cotisations, soumis à la LPP, assurant des prestations conformes au but de la Fondation et au règlement en vigueur.

La Fondation est une institution de prévoyance commune.

32 Financement, méthodes de financement

Depuis le 1er janvier 2016, il y a trois plans d'épargne. Le financement est assuré par des cotisations des assurés et de l'employeur dans les proportions suivantes :

Plan d'épargne standard

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	2.50%	0.90%	3.40%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	3.50%	0.90%	4.40%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	5.00%	0.90%	5.90%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	6.00%	0.90%	6.90%

Plan d'épargne +

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	3.75%	0.90%	4.65%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	5.25%	0.90%	6.15%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	7.50%	0.90%	8.40%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	9.00%	0.90%	9.90%

Plan d'épargne ++

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	5.00%	0.90%	5.90%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	7.00%	0.90%	7.90%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	10.00%	0.90%	10.90%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	12.00%	0.90%	12.90%

Un montant complémentaire de CHF 3.00 par assuré et par mois est facturé à l'employeur, pour le défraiement des membres du Bureau et le paiement de l'assurance responsabilité civile des membres du Conseil de Fondation.

La Fondation confirme l'adéquation du plan de prévoyance de la PREVEMSS à la convention collective de travail en ce qui concerne la prévoyance professionnelle. Le respect de la convention collective s'applique chaque année :

- De manière consolidée pour l'entier de l'effectif, la charge de cotisation dans le plan PREVEMSS excède largement les 18 % des salaires assurés minimaux.
- De manière individuelle, le plan de prévoyance conduit à une charge globale de cotisations au cours de la carrière qui excède largement les 18 % du salaire assuré minimum, indépendamment du salaire perçu.

Le choix des plans respecte l'article 1d OPP 2. Le premier plan est considéré comme base d'entrée, afin de satisfaire les exigences de la CCT en matière de répartition des cotisations.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes au 31.12.2024 de la Fondation sont établis et présentés conformément à la norme Swiss Gaap RPC 26 entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

42 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

Les placements en monnaies étrangères sont convertis en CHF au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Liquidités & créances à court terme

Les liquidités et les créances à court terme figurent au bilan à la valeur nominale.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la valeur boursière à l'exception des placements fiduciaires qui figurent au bilan à la valeur nominale.

Obligations

Les obligations et les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

Actions et assimilables

Les actions et assimilables sont évalués à la valeur boursière.

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

Immobiliers

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

Métaux et Matières premières

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

Placements privés et fonds infrastructure

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la valeur nominale.

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables et d'évaluation n'est intervenue en 2024. La comptabilité des titres est effectuée par UBS SA, dépositaire des comptes de placements de la Fondation. La consolidation avec la comptabilité générale est effectuée par Groupe Mutuel Services SA.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Un contrat congruent pour les risques invalidité et décès a été contacté auprès de la Zurich Compagnie d'Assurance sur la Vie au 1er janvier 2022 pour une période de 3 ans, échéance au 31 décembre 2024.

Le calcul des primes de risque se base sur des taux de prime forfaitaires. Ceux-ci s'élèvent à 0.192% du total des sommes sous risque invalidité annuelles assurées respectivement à 0.064% du total des sommes sous risque décès annuelles assurées.

Un nouveau contrat a été contracté au 1er janvier 2025 avec la Zurich Compagnie d'Assurance pour une période de 3 ans.

Les anciens réassureurs, Zurich Vie, Palladio et l'Helvetia versent toujours des prestations d'invalidité.

52 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente d'invalidité auprès de différentes compagnies d'assurance s'élèvent à CHF 16'862'039.50 au 31 décembre 2024 ; elles étaient de CHF 19'507'018.45 au 31 décembre 2023.

53 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté de cotisation

	2024 CHF	2023 CHF
Solde au 01.01.	164'903'314.60	159'251'727.05
Reclassements avoirs actifs-invalides	-1'443'011.40	0.00
Mutations rétroactives	0.00	251'300.65
Contributions épargne des salariés	6'105'292.15	5'774'546.55
Contributions épargne des employeurs	10'996'032.00	10'460'335.60
Primes uniques et rachats	379'823.75	198'806.80
Apports de libre passage	13'624'632.35	7'888'391.20
Article 17 LFLP ou minimum LPP	1'734.45	6'871.65
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	230'700.35	769'956.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	-10'868'182.55	-9'500'485.60
Versements pour l'EPL / divorce	-1'103'458.30	-709'915.20
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-14'800'086.85	-12'031'938.60
Rémunération des capitaux de prévoyance	3'762'672.70	2'543'718.10
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	171'789'463.25	164'903'314.60

En 2024, le taux d'intérêt défini par le Conseil fédéral pour la part minimum LPP est de 1.25 %. Le Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance PREVEMSS a défini un taux de 2.50 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

En 2023, il était de 1.75 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

Les assurés ayant quitté la Fondation durant l'année 2024 ont eu un intérêt de 0 % sur l'ensemble de leur avoir , et ceux qui ont quitté le 31.12.2024 ont eu un intérêt de 2.50 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

La rémunération des capitaux de prévoyance est conforme à l'art. 46 al. 1 et 2 OPP2.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Avoirs de vieillesse minimum LPP (comptes témoins)	98'508'882.15	87'859'332.95
Taux d'intérêts	1.25%	1.00%

54 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Retraités		
Solde au 1 ^{er} janvier	73'086'673.00	63'107'138.00
Nouveaux bénéficiaires	10'453'153.20	11'025'981.85
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	3'065'155.80	-1'046'446.85
Total des capitaux de couverture des assurés retraités	86'604'982.00	73'086'673.00
Enfants de retraité		
Solde au 1 ^{er} janvier	12'464.00	14'820.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	-2'322.00	-2'356.00
Total du capital de couverture pour les enfants de retraité	10'142.00	12'464.00
Conjoints survivants		
Solde au 1 ^{er} janvier	2'707'533.00	2'868'995.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	631'846.00	-161'462.00
Total du capital de couverture pour les conjoints survivants	3'339'379.00	2'707'533.00
Orphelins		
Solde au 1 ^{er} janvier	109'280.00	107'635.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	-10'305.00	1'645.00
Total du capital de couverture pour les orphelins	98'975.00	109'280.00
Invalides non couverts		
Solde au 1 ^{er} janvier	376'735.00	479'885.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	-205'426.00	-103'150.00
Total du capital de couverture pour les invalides non couverts	171'309.00	376'735.00
Rentes-ponts		
Solde au 1 ^{er} janvier	206'568.00	0.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	169'514.00	206'568.00
Total du capital de couverture pour les rentes-ponts	376'082.00	206'568.00
Invalides		
Solde au 1 ^{er} janvier	11'150'292.25	12'022'899.95
Reclassement Actifs-Invalides	1'443'011.40	0.00
Cotisations épargne libérées des salariés et de l'employeur	1'035'972.20	623'812.00
Intérêts	293'396.95	181'667.30
Apports	965'883.20	66'643.80
Transfert compte actifs à invalides	4'344'053.05	633'842.80
Transfert compte invalides à retraités/décès/réactivation	-6'077'274.35	-2'378'573.60
Article 17 LFLP ou minimum LPP	107.90	0.00
Total du capital de couverture pour les invalides	13'155'442.60	11'150'292.25
Total capital de couverture rentiers	103'756'311.60	87'649'545.25

55 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
A - Provision de longévité		
Solde au 1 ^{er} janvier	2'290'000.00	1'330'000.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	1'330'000.00	960'000.00
Total de la provision de longévité	3'620'000.00	2'290'000.00
B - Provision pour taux de conversion		
Solde au 1 ^{er} janvier	9'300'000.00	9'300'000.00
Dissolution / Constitution	1'600'000.00	0.00
Total de la provision pour le changement de taux de conversion	10'900'000.00	9'300'000.00
C - Provision pour amélioration des prestations (Résidence Jura)		
Solde au 1 ^{er} janvier	182'324.75	182'324.75
Dissolution / Constitution	0.00	0.00
Total de la provision pour amélioration des prestations	182'324.75	182'324.75
D - Provision pour ponts AVS		
Solde au 1 ^{er} janvier	581'000.00	0.00
Dissolution / Constitution	649'000.00	581'000.00
Total de la provision pour amélioration des prestations	1'230'000.00	581'000.00
Total des provisions techniques	15'932'324.75	12'353'324.75

(A) Cette provision est destinée à couvrir l'évolution prévisible de la longévité. Elle se monte à 1% des engagements viagers envers les bénéficiaires par année qui séparent le bouclage de la date de référence des tables utilisées, soit 4.00% en 2024.

Cette provision couvre le coût engendré par la différence entre l'avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite et le capital de prévoyance nécessaire pour financer la rente. Elle tient compte des assurés à cinq ans ou moins de la retraite, ainsi que de 70 % des avoirs effectivement convertis en rente.

56 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée sur la base de l'exercice 2023. Ses conclusions sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- La Fondation est en mesure de garantir ses engagements à la fin 2023 avec un degré de couverture légal de 107.9 %. La capacité de la Fondation à faire face à une insuffisance de performance est limitée, étant donné que la réserve de fluctuation de valeurs constituée représente près de 20 % de son objectif.
- Les provisions techniques constituées à fin 2023 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont jugées suffisantes.
- Les tables actuarielles appliquées par la Fondation sont adéquates. Le taux d'intérêt technique appliqué est inférieur au taux technique maximal prévu par la DTA 4.
- L'équilibre financier structurel de la Fondation est assuré à moyen terme compte tenu du taux de cotisation appliqué, du plan de prévoyance en vigueur, de l'attente de performance et des bases techniques recommandées. Compte tenu de la faible marge sur cotisations, un suivi du financement est nécessaire, en particulier en ce qui concerne les nouvelles retraites.

Sa recommandation est la suivante :

- Abaisser le taux de conversion dès 2024 et ce jusqu'à atteindre 6.4% en 2029.

Comme le préconise la directive technique 5 (DTA5), une expertise actuarielle est effectuée chaque année.

57 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements sont calculés au 31.12.2024 sur les bases techniques LPP 2020 (P2020) (2%).

En 2023, les réserves mathématiques étaient calculées à l'aide des bases techniques LPP 2020 (P2020) (2.5%).

58 Modifications des bases techniques et hypothèses techniques

Néant

59 Degré de couverture	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Total du bilan	322'359'506.18	290'624'456.28
./. Dettes	-4'851'176.60	-3'660'552.30
./. Compte de régularisation passif	-916'369.73	-927'836.93
./. Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation	-189'701.50	-189'701.50
Fortune de prévoyance	316'402'258.35	285'846'365.55
Capital de prévoyance et provisions techniques	291'478'099.60	264'906'184.60
Degré de couverture	108.55%	107.90%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès de l'UBS. Un mandat de gestion du portefeuille titres obligataires en CHF est confié à Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA et un contrat de mandat (consultant financier) à XO Investments. L'UBS et Lombard Odier Asset Management sont soumises à la FINMA, XO Investments est soumise à la CHS PP /FINMA.

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans son règlement de placement ainsi qu'une annexe 2 en vigueur au 1er novembre 2024.

62 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Solde au 1er janvier	20'940'180.95	12'725'504.88
Augmentation (+) / Diminution (-) due au résultat d'exploitation	3'983'977.80	8'214'676.07
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	24'924'158.75	20'940'180.95
En % des placements	7.74%	7.21%

La réserve de fluctuation de valeur s'élève au 31 décembre 2024 à 7.74% de la fortune figurant au bilan sous la rubrique « Placements » (CHF 321'816'734.98), soit CHF 24'924'158.75.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé selon la méthode de la Value-at-Risk (VaR).

La réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint son objectif de CHF 64'149'541.00 au 31 décembre 2024, soit 19.9 % de la fortune.

Selon les calculs de XO Investments sur la situation au 31 décembre 2024, avec un degré de confiance de 99 %, il y a 1 % de probabilité que le portefeuille-titres perde plus de 19.90%.

63 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 alinéa 4 OPP2)

Néant.

64 Instruments financiers dérivés en cours (ouvert) et valeurs de marché des titres en securities lending

Devise à terme						
Vente USD/CHF à	0.89200	échéance le 31.01.2025	USD	45'000'000.00	CHF	40'140'000.00
Vente USD/CHF à	0.89300	au 31.12.2024	USD	45'000'000.00	CHF	-40'186'139.16
						<u>-46'139.16</u>
Vente EUR/CHF à	0.936570	échéance le 31.01.2025	EUR	9'800'000.00	CHF	9'178'386.00
Vente EUR/CHF à	1.00900	au 31.12.2024	EUR	9'800'000.00	CHF	-9'888'324.59
						<u>-709'938.59</u>

Conformément à l'OPP2, les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en poursuivant le but d'améliorer la rentabilité du portefeuille.

65 Présentation des placements par catégorie

Présentation des placements par catégorie et selon le règlement de placement

Catégories de placements

	Total 31.12.2024	Répartition effective	Stratégie	Marges	Total 31.12.2023	Répartition effective
Liquidités	6'239'075.99	1.94%			9'253'920.88	3.19%
Opération de change à terme	1'243'922.25	0.39%	2.00%	0 - 100%	2'756'409.78	0.95%
Obligations suisses	42'978'284.31	13.35%	12.00%	10 - 35%	40'127'667.85	13.83%
Obligations étrangères	40'519'913.37	12.59%	16.00%	8 - 30%	37'367'273.19	12.87%
Obligations convertibles	7'887'228.28	2.45%			7'887'228.28	2.72%
Actions suisses	56'862'554.95	17.67%	18.00%	10 - 25%	47'413'913.23	16.34%
Actions étrangères	51'071'718.93	15.87%	16.00%	8 - 20%	42'228'675.60	14.55%
Fonds immobiliers suisses	49'349'374.83	15.33%	20.00%	5 - 25%	42'750'238.20	14.73%
Fonds immobiliers étrangers	7'439'812.47	2.31%			6'253'011.70	2.15%
Infrastructure	16'068'641.32	4.99%	5.00%	0 - 10%	15'160'781.20	5.22%
Matières premières	10'427'943.50	3.24%			9'278'206.40	3.20%
Private Equity	14'160'894.15	4.40%	10.00%	0 - 15%	13'367'986.70	4.61%
Alternatif crédit	7'033'023.22	2.19%			6'620'297.62	2.28%
PME suisses	6'119'000.00	1.90%	1.00%	0 - 5%	5'696'500.00	1.96%
Créances	3'380'478.01	1.05%	---	---	3'246'765.75	1.12%
Créances de cotis. des employeurs	1'034'869.40	0.32%			825'181.10	0.28%
Total des placements	321'816'734.98	100.00%	100.00%		290'234'057.48	100.00%

Limites OPP 2

	Total 31.12.2024 CHF	Répartition effective	Limites OPP2
55/a. Titres hypothécaires et lettres de gage	0.00	0.00%	50%
55/b. Actions	114'053'273.88	35.44%	50%
55/c. Fonds immobiliers	56'789'187.30	17.65%	30%
55/d. Placements alternatifs (y compris matières premières)	31'621'860.87	9.83%	15%
55/e. Placements en devises sans couverture	79'962'794.00	24.85%	30%
55/f. Placements en infrastructures	16'068'641.32	4.99%	10%
55/g. Placements visés à l'art. 53 al 1 let dter	6'119'000.00	1.90%	5%
57. Placements chez l'employeur	1'034'869.40	0.32%	5%

La Fondation respecte les limites par débiteur selon les articles 54/55 OPP2, ainsi que la stratégie et les marges du Règlement de placement.

66 Explication du résultat net des placements

		31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
661	Liquidités	6'848.46	-108'092.16
	- Intérêts sur c/c divers	21'269.40	15'062.16
	- Frais bancaires	-3'067.90	-5'023.27
	- Différences de change non réalisées sur c/c bancaires	-11'353.04	-118'131.05
662	Change à terme	-652'141.67	1'835'398.10
	- Différences de change réalisées	-6'135'736.84	1'078'988.32
	- Différences de change non réalisées	5'483'595.17	756'409.78
663	Obligations	3'772'285.40	4'367'415.11
	- Intérêts	1'134'207.65	970'872.84
	- Pertes sur ventes	0.00	-161'294.00
	- Bénéfices sur ventes	0.00	442'907.62
	- Moins-values	-108'359.10	0.00
	- Plus-values	2'746'436.85	3'114'928.65
664	Actions	11'517'697.64	8'412'642.10
	- Dividendes	2'471'050.45	2'159'527.65
	- Bénéfices sur ventes	264'830.93	0.00
	- Pertes sur ventes	0.00	0.00
	- Différences de change non réalisées	0.00	-3'454'445.78
	- Moins-values	-789'888.16	0.00
	- Plus-values	9'571'704.42	9'707'560.23
665	Immobilier	3'924'624.29	1'852'922.79
	- Revenus immobiliers	1'047'176.01	1'039'674.55
	- Perte sur vente	-3.76	0.00
	- Bénéfice sur ventes	4'375.88	0.00
	- Moins-values	-326'601.62	-628'696.43
	- Plus-values	3'199'677.78	1'441'944.67
666	Matières premières	1'149'737.10	-353'442.10
	- Revenus matières premières	0.00	0.98
	- Perte sur vente	0.00	0.00
	- Moins-values	0.00	-576'450.00
	- Plus-values	1'149'737.10	223'006.92
667	Fonds alternatifs	2'045'448.08	1'151'419.89
	- Revenus	1'048'030.27	979'986.79
	- Pertes sur ventes	0.00	-270'205.63
	- Bénéfice sur ventes	0.00	0.00
	- Moins-values	-150'895.52	-637'205.70
	- Plus-values	1'148'313.33	1'078'844.43
668	Frais d'administration des placements	-401'703.26	-511'276.63
	- Honoraires gestion de fortune	-249'161.86	-231'043.87
	- Droits de garde/ Droit de timbre	-152'541.40	-280'232.76
	- Rétrocessions	0.00	0.00
669	Intérêts sur prestations de sortie	-39'345.38	-32'946.33
	- Intérêts sur prestations de sortie	-39'345.38	-32'946.33

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
6610 Frais TER	-1'830'482.00	-1'807'610.00
- Frais calculés sur la base du TER	-1'830'482.00	-1'807'610.00
Résultat net des placements	19'492'968.66	14'806'430.77
Placements transparents	321'816'734.98	290'234'057.48
Placements non-transparentes	0.00	0.00
Total des placements	321'816'734.98	290'234'057.48
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	401'703.26	511'276.63
Somme des frais calculés sur la base du TER des placem. collectifs transparents	1'830'482.00	1'807'610.00
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	2'232'185.26	2'318'886.63
En % des placements transparents	0.69%	0.80%
6611 Performance des placements		
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	290'624'456.28	267'240'956.33
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	322'359'506.18	290'624'456.28
Moyenne de l'état des actifs	306'491'981.23	278'932'706.10
Total du résultat net des placements	19'492'968.66	14'806'430.77
Performance des placements	6.36%	5.31%

67 Rétrocessions

Il n'y a pas eu de rétrocession en 2024.

68 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Association B.C.A.S. Eynard-Fatio	107'819.80	10'015.00
Association de l'EMS "Résidence Les Pervenches"	671.50	-2'648.05
Association intercommunale Supernounou	0.00	0.00
Association Résidence Jura	50'373.15	106'990.35
Association Résidence Pierre de la fée	73'835.20	159'471.50
Butini Jardin	1.40	308.40
Butini Patio SA	-10'421.85	5'462.75
Butini Terrasse	482.05	-1'424.50
Butini Village SA	-937.30	7'398.35
Espace de Vie SA - EMS Saint-Loup	88'086.85	2'648.30
Espace de Vie SA - EMS la Châtelaine	132'944.70	-988.10
Fondation communale de Versoix pour la petite enfance - EVE 'Les Vers à Soie'	3'163.10	9'290.50
Fondation communale les Aînés	5'519.75	0.00
Fondation de l'âge d'or	257'324.80	141'821.70
Fondation Les Marronniers	-268.30	0.00
Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES)	0.00	0.00
L'Association EMS Bon-Séjour	-97'361.50	23'810.60
L'Association Résidence Jura & l'Association Résidence Pierre de la fée	25'201.00	5'556.50
Pôle Seniors Saconnay	82'722.65	76'674.45
Résidence de Drize	4'412.60	5'242.85
Résidence la Plaine Sàrl	174'020.00	160'585.85
Résidence Mandement Sàrl	6'473.45	101'465.40
Ville de Lancy	21'817.40	8'438.60
Total des placements chez l'employeur	925'880.45	820'120.45
C/C employeurs débiteur	-108'988.95	-5'060.65
C/C employeurs créancier	1'034'869.40	825'181.10
Total des placements chez l'employeur	925'880.45	820'120.45

Il s'agit des soldes de cotisations des employeurs au 31.12.2024. Les cotisations dues ont été acquittées durant le premier trimestre 2025.

Réserve de contributions des employeurs

Solde au 1er janvier (Pôle Seniors Saconnay)	189'701.50	189'701.50
Total réserve de contributions des employeurs	189'701.50	189'701.50

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
71 Créances à court terme		
C/c assureur	2'631'695.30	2'653'509.20
AFC, impôt anticipé suisse	748'782.71	593'256.55
Total créances à court terme	3'380'478.01	3'246'765.75
72 Explication du poste compte de régularisation actif		
Rentes et bonifications à recevoir	542'771.20	390'398.80
Total compte de régularisation actif	542'771.20	390'398.80
73 Explication du poste compte de régularisation passif		
Prestations d'assurance reçues d'avance	454'445.00	455'476.30
Autres passifs transitoires (prestations à payer)	328'767.25	363'390.20
Factures et honoraires divers	133'157.48	108'970.43
Total compte de régularisation passif	916'369.73	927'836.93
74 Autres produits		
Produits divers	2'836.33	284.06
Commission sur le calcul impôt source	673.25	765.40
Total autres produits	3'509.58	1'049.46
75 Autres frais		
Divers	1'975.90	5.11
Total autres frais	1'975.90	5.11
76 Frais d'administration		
Frais de gestion technique	320'502.50	312'525.20
Frais du Conseil de Fondation (formation, registre du commerce, secrétaire du conseil)	8'720.65	8'856.55
Rémunération du Conseil de Fondation	23'000.00	22'900.00
Honoraires de l'organe de révision	21'620.00	21'540.00
Honoraires de l'expert en prévoyance	38'916.90	33'494.70
Autorité de surveillance	12'677.24	12'093.60
Assurance RC du Conseil de fondation	13'650.00	11'550.00
Frais d'impression	178.35	2'767.90
Frais site internet	1'790.40	2'672.30
Total frais d'administration	441'056.04	428'400.25
Rémunération du Conseil de Fondation, conformément à l'art. 84b code civil, en CHF		
	2024	
Indemnités que la Fondation a versées directement	21'000.00	
Indemnités que la Fondation a versées indirectement (à l'employeur)	2'000.00	
Total	23'000.00	

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans son courrier du 22.11.2024, l'ASFIP n'a formulé aucune remarque particulière sur les comptes 2024. L'expertise actuarielle au 31.12.2024 ne suscite pas de remarque particulière.

Dans son courrier du 20.02.2025, l'ASFIP demande d'apporter des modifications au Règlement de prévoyance. Les corrections seront effectuées lors de la prochaine Assemblée Général Extraordinaire et par la suite transmises à l'ASFIP.

Dans son courrier du 28.03.2025, l'ASFIP n'a formulé aucune remarque particulière sur l'approbation du règlement sur la constitution des réserves et provisions au 31.12.2024. L'attestation de l'expert y relative est demandée. Cette dernière leur a été adressée le 02.04.2025.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

91 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

92 Procédures juridiques en cours

Néant.

93 Liquidations partielles

Néant.

94 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.